eranove

Charte éthique et responsabilité d'entreprise

SODECI · CIE · SDE · CIPREL · Awale · KENIE · Smart Energy · ATINKOU · ASOKH · LOUETSI · KÉKÉLI Efficient Power · NEHO

Engagement
du Directeur Général

Le groupe Eranove place l'éthique au centre de la gouvernance.

Pour agir en acteur industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable, la responsabilité du groupe Eranove est vitale et prend de multiples formes.

À tous les niveaux de la chaîne de valeur, le groupe Eranove est conscient de son rôle vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de ses actionnaires, de ses collaborateurs et de la planète.

Pour Eranove, groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique, le comportement éthique constitue un lien de confiance entre l'entreprise et son environnement et une des conditions de la pérennité des affaires.

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifique qui évolue dans une démarche d'amélioration continue.

Dans la prolongation de la démarche RSE du groupe, Eranove est résolument engagé vers l'évaluation des systèmes selon le référentiel ISO 19600 (management de la compliance), étape vers la certification selon le référentiel ISO 37001 (management anti-corruption). Les premiers certificats, audités chaque année, viendront conforter les efforts fournis dans chaque société pour un management éthique, responsable et durable.

La conviction du groupe Eranove est que chaque collaborateur est un acteur qui, par son comportement, influence son écosystème.

L'engagement éthique et responsable se décline à trois niveaux :

1. Celui du Groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement et par l'animation des systèmes de gestion éthique

2. Dans chacune des sociétés du Groupe à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique et de responsabilité d'entreprise,

3. Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.

Marc Albérola
Directeur général

Les valeurs
du groupe Eranove

Les valeurs du groupe Eranove sont le ciment de la culture du groupe, elles sont partagées par tous les collaborateurs qui s'efforcent de les incarner au quotidien.

PERFORMANCE

Pour le groupe Eranove, la recherche de performances pour ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et pour la société, est permanente et plurielle : économique, sociale, financière, technique, humaine, environnementale et sociétale.

A chaque niveau de la chaîne de valeur, les performances sont déclinées en objectifs collectifs placés dans un cercle d'amélioration continue.

COMPÉTENCE

La principale richesse du Groupe Eranove est son capital humain constitué d'une mosaïque d'expertises panafricaines. .

Grâce à des programmes performants de recrutement, de formation et de partage d'expériences, ce capital est doté de compétences pointues et en constant développement.

AFRIQUE

Le groupe Eranove opère en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique depuis 60 ans. Cette empreinte africaine s'exprime à travers son modèle managérial responsabilisant et sa politique sociale axée sur l'entraide, le partage et la fraternité.

L'ancrage en Afrique du groupe Eranove garantit une relation de proximité durable avec ses clients, partenaires et communautés d'accueil.

RESPONSABILITÉ

Eranove est un groupe citoyen, soucieux de ses droits et devoirs vis-à-vis de la société et de l'environnement. Il promeut un comportement éthique, lien de confiance entre l'entreprise et son écosystème et facteur de durabilité des affaires.

Chacun des membres du groupe Eranove, engagé dans la transmission de ces valeurs, est conscient de son rôle vis-à-vis de ses collègues, de ses parties prenantes et de la planète..

RIGUEUR

La gouvernance du groupe Eranove vise à garantir la transparence et la rigueur en s'appuyant sur des organes forts, éthiques et responsables.

Chaque collaborateur évolue avec intégrité et professionnalisme dans le respect des réglementations locales, des standards internationaux et suivant des pratiques certifiées selon les référentiels ISO.

CRÉATIVITÉ

Empreint du contexte culturel, des réalités opérationnelles techniques, humaines et environnementales de ses lieux d'implantation, le groupe Eranove peut en permanence anticiper les besoins de ses clients et proposer des solutions innovantes et sur-mesure.

La créativité est portée aussi bien dans l'exploitation que dans les projets dans un esprit d'ouverture et de partage d'idées.

Les Engagements

Le groupe Eranove s'engage

Le groupe Eranove adhère sans réserve aux grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le Groupe Eranove, dans toutes ses activités et dans tous les pays où il opère, s'engage à :

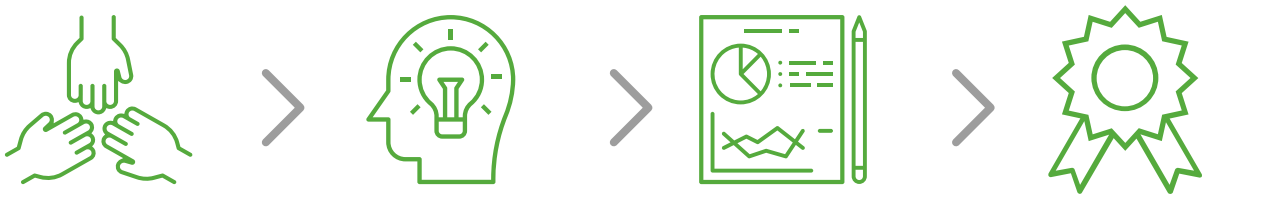

Incarner et partager les valeurs du groupe

Adopter des comportements responsables, citoyens, soucieux de l'environnement et de la société

Mesurer, consolider et rendre compte de la performance extra financière

Animer et soutenir la recherche d'excellence des équipes de Développement Durable et des comités éthiques

Le groupe Eranove se réfère aux engagements internationaux suivants :

- ✓ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- ✓ 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) garantissant les principes et droits fondamentaux du travail et luttant contre les discriminations
- ✓ Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des multinationales
- ✓ Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
- ✓ Convention des Nations Unies sur la corruption

Chaque société du groupe Eranove s'engage à :

- **Se conformer** à l'ensemble des lois et règlements applicables relatifs à l'éthique, à la prévention et à la répression des actes de corruption,
- **Créer, faire évoluer** son système de gestion éthique en conformité avec les lois et règlements en vigueur, la culture et les enjeux spécifiques de l'entreprise et de son pays d'opération dans une volonté d'amélioration continue,
- **S'assurer** de la cohérence et de la complémentarité de son système de gestion éthique avec la charte Groupe,
- **Analyser** les risques et tenir à jour une cartographie couvrant les enjeux éthiques et de responsabilité d'entreprise,
- **Contribuer** à la mise en œuvre de la Politique RSE du Groupe,
- **Mettre en œuvre** des programmes et politiques pour favoriser les comportements éthiques et de responsabilité et prévenir les situations à risque,
- **Former et sensibiliser** les collaborateurs et les parties prenantes à l'éthique et à la responsabilité d'entreprise,
- **Traiter** chaque cas d'alerte avec rigueur et responsabilité, tout en assurant la confidentialité et la protection des parties concernées,
- **Mettre en œuvre** les sanctions et les appliquer en cas de non-respect des règles,
- **Mesurer** la performance extra financière, la contrôler en interne et la faire évaluer par un organisme tiers.

Chaque collaborateur s'engage à :

- **Se conformer** à l'ensemble des lois et règlements applicables relatifs à l'éthique, à la prévention et à la répression des actes de corruption,
- **Respecter** les personnes, les biens et l'environnement,
- **Incarner** les valeurs du Groupe au quotidien,
- **Signaler** tout comportement non conforme aux chartes de son entreprise selon les procédures en place dans sa société,
- **Communiquer** sur l'engagement du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise à chaque fois que jugé pertinent.

Les situations de vigilance

Le Groupe Eranove rejette la corruption sous toutes ses formes
et adopte en la matière une démarche basée sur le principe de « tolérance zéro».

Chaque société du groupe met en place des dispositifs permettant aux collaborateurs de bâtir des relations solides avec toutes les parties prenantes et d'éviter, d'identifier, de gérer et de sanctionner les situations sortant du cadre autorisé.

Chaque collaborateur a la responsabilité d'alerter sa hiérarchie ou son comité éthique sur des situations frauduleuses ou de corruption, dans le cadre spécifique de sa société et de son dispositif d'alerte.

Tout collaborateur qui ne respecterait pas les dispositions de la présente charte éthique et de responsabilité d'entreprise est susceptible de faire l'objet de sanctions disciplinaires telles que prévues notamment dans le règlement intérieur de la société qui l'emploie.

Voici quelques situations qui méritent la vigilance de chacun :

Le conflit d'intérêts

Un collaborateur est en conflit d'intérêts lorsqu'il détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son objectivité dans l'exercice de sa fonction. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un collaborateur se trouve dans une situation où il pourrait prendre une décision, non en fonction des intérêts de son entreprise, mais de ses intérêts privés, de ceux d'un parent ou d'un ami.

→ **Tout collaborateur qui se trouve face à une telle situation, doit, s'il n'en a pas fait déclaration préalable et obtenu une dérogation de son employeur, en informer sa hiérarchie et s'éloigner de la situation conflictuelle (par exemple en transmettant le dossier à un autre collaborateur).**

La fraude

Est considéré comme une fraude tout acte de tromperie, mené intentionnellement pour obtenir un bénéfice illégitime pour le fraudeur ou pour un tiers, ou pour contourner des obligations légales ou des règles de l'entreprise.

La fraude, sous toutes ses formes (vol d'argent, vol de biens, vol de documents…, altération volontaire, blanchiment d'argent, fausses écritures, fausses déclarations, manipulation des comptes, contrefaçon, blanchiment d'argent, escroquerie, etc.), est inacceptable.

→ **Chaque société du groupe met en place les dispositifs visant à prévenir et déceler les risques de fraude et d'inconduite, et à y faire face.**

→ **Tout fraudeur s'expose aux sanctions prévues par la réglementation internationale, locale et interne à chaque société.**

Les pots-de-vin et paiements de facilitation

Les pots-de-vin peuvent se définir comme des sommes d'argent ou cadeaux offerts clandestinement à une personne pour en obtenir, de façon illégale ou illicite, quelques avantages.

Les paiements de facilitation ou « bakchichs » sont de versements effectués pour assurer ou accélérer des opérations de routine ou les formalités nécessaires à l'exercice de droits dont dispose celui qui les verse.

- **L'ensemble des entités qui forment le groupe Eranove luttent contre l'offre, le don ou l'acceptation d'un pot-de-vin ou de facilitation, portant sur toute partie d'un paiement effectué dans le cadre d'une relation contractuelle ou précontractuelle. Est également prohibé, le recours à tous moyens ou canaux pouvant profiter indûment à des clients, des fournisseurs ou à leurs employés.**
- **Toutes les sociétés du groupe Eranove interdisent à tout collaborateur, de solliciter ou d'accepter un pot de vin de la part de clients, de partenaires, de fournisseurs ou de leurs employés ou des fonctionnaires, que ce soit à son profit ou à celui de sa famille, de ses amis, associés ou connaissances.**

Le don, mécénat ou partenariat

Tout don de bienfaisance effectué au nom du groupe Eranove ou de l'utilisation de ses ressources financières doit être conforme à la réglementation locale et ne doit pas être fait avec l'intention d'influencer des décisions d'affaires ou publiques, ou d'obtenir un avantage commercial ou autre.

- **Il est en particulier interdit tout don ou contribution à des organisations politiques ou candidats qui pourraient influencer ou être perçus comme pouvant influencer une décision d'affaires.**

Cadeaux et invitations

Les cadeaux et invitations (y compris voyages), qu'ils soient donnés ou reçus par des collaborateurs du Groupe, peuvent dévier d'un signe de courtoisie à un cas de corruption lorsqu'ils visent à obtenir une faveur indue.

- **Les « limites du raisonnable » et autres règles d'acceptation sont fixées dans chaque société, avec une vigilance particulière s'agissant des relations avec les personnes politiquement exposées.**

eranove

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

Une question ? un cas d'application ?

Collaborateur du groupe, adressez-vous à votre hiérarchie ou à votre comité éthique.

Dispositions pratiques

DOMAINE D'APPLICATION	La charte éthique et responsabilité d'entreprise • Inspire les entités du Groupe déjà dotées de leurs propres chartes et codes de conduite, sans se substituer aux outils en place. • S'applique directement aux filiales opérationnelles qui n'ont pas encore d'autre système de gestion éthique, en attendant qu'elles le fassent.
DIFFUSION	La charte éthique et responsabilité d'entreprise est remise systématiquement au management supérieur de toutes les entités du Groupe. Elle est signée par tous les salariés auxquels elle s'applique en direct « remis, lu, je m'engage ».
PUBLICATION	La présente charte est disponible en anglais et français sur le site internet du groupe,
PERSONNE EN CHARGE	La personne en charge de la diffusion et de la mise à jour de la présente charte est Monsieur Eric Tauziac, Secrétaire Général.
VERSION	Charte éthique et responsabilité d'entreprise, version 1.0. Rédigée après consultation interne et validée par le Directeur Général du Groupe le 28/11/18.

SODECI S.A. · CIE · SDE · CIPREL · Awale gaz · KENIE · Smart Energy · ATINKOU · ASOKH · LOUETSI · KEKELI Efficient Power · NEHO